



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### France Relance : l'État subventionne les conseillers numériques

Gap, le 24/03/2021

11 candidatures retenues dans les Hautes-Alpes

Dans le cadre du plan **France Relance**, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé, en fin d'année 2020, permettant aux collectivités territoriales et à leur groupement d'embaucher des **conseillers numériques**.

Les conseillers numériques accompagnent les citoyens autour de trois objectifs :



### CONSEILLER NUMÉRIQUE

- Soutenir les Français.es dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Les rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne : connaître les sites des services publics, s'inscrire, payer en ligne, etc.

Lors du premier comité de sélection et suite à l'avis de la Préfecture des Hautes-Alpes, **11 candidatures ont été retenues** au profit des communautés de communes suivantes :

Briançonnais : 1 conseiller numérique  
Buëch-Dévoluy : 1 conseiller numérique  
Champsaur-Vaulgaudemar : 1 conseiller numérique  
Guillestrois-Queyras : 1 conseiller numérique

Pays des Écrins : 1 conseiller numérique  
Serre-Ponçon : 1 conseiller numérique  
Serre-Ponçon Val d'Avance : 1 conseiller  
Sisteronais-Buëch : 4 conseillers numériques

**L'État apporte un soutien financier à hauteur de 50 000 euros par poste, sur deux ans.** À cela s'ajoute une prise en charge à 100 % des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante. De plus, le coût de la certification sera pris en charge par l'État.

Les collectivités peuvent continuer à déposer des candidatures sur le site [www.conseiller-numerique.gouv.fr](http://www.conseiller-numerique.gouv.fr), les dossiers étant étudiés tous les mois par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Par ailleurs, **le Gouvernement vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour les acteurs privés**, tels que les associations, les structures de l'économie sociale et solidaires et les fondations.

### Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10  
[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)  
Préfecture des Hautes-Alpes

La participation de l'État prendra la forme d'une subvention d'un montant au maximum de 32 000 euros pour un contrat de travail de minimum 18 mois et de **40 000 euros pour un contrat de travail de minimum de 24 mois**. Ce soutien financier est possible quel que soit le type de contrat choisi et cumulable avec les aides et exonérations proposées dans le cadre de certains contrats (CUI, CAE, etc.).

Comme pour les acteurs publics, la formation initiale est également prise en charge par l'État.

Les structures peuvent s'inscrire sur la plateforme [www.conseiller-numerique.gouv.fr](http://www.conseiller-numerique.gouv.fr).

**Bureau de la communication  
et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes